



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Mardi 07 Octobre 2014

-----

Le sept octobre deux mille quatorze à 20h30, le conseil municipal de la commune de Perpezac-le-Blanc, régulièrement convoqué le 30 septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de **Madame Sandrine LABROUSSE, Maire.**

Présents Sandrine LABROUSSE, Jérôme LAURIER, Christophe BEGA, Michel DAVID, Francine LAPOUGE, Emmanuel RAFFAILLAC, Jean-Marie TESSIER, Michel SAGE, Cécile TRIVIAUX, Christophe DELBREIL, Jean-Marc DAVID  
Pouvoir(s) Néant  
Excusé(s) Néant  
Absent(s) Néant

Membres : 11	Présents : 11	Représenté : 0
--------------	---------------	----------------

Cécile TRIVIAUX a été nommée secrétaire.

### **Tableau des emplois : création d'un poste de non-titulaire à la cantine pour nécessité de service**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 2 mois et 24 jours allant du 08/10/2014 au 31/12/2014. Il charge Madame le Maire du recrutement de l'agent et l'habilite à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

### **Convention de mise à disposition d'un bien communal (grange située à côté de la mairie)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer une telle convention avec les administrés de la commune. La convention fixe notamment le prix du loyer à 100 €/mois (charges comprises). Il charge le maire de s'assurer du respect de cette convention par les co-signataires.

### **Achat de logiciel informatique en vue du passage à la dématérialisation**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de l'entreprise CERIG pour l'installation du logiciel de dématérialisation et autorise Madame le Maire à signer les devis et tous autres documents se rapportant à cette affaire.

### **Paiement des frais de scolarité des enfants de la commune scolarisés à l'école d'Objat**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régler à la commune d'Objat une participation financière de 435,50 € pour les enfants scolarisés dans cette commune durant les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013.

### **Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la CNP et conclut avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et pour une durée de 1 an.



### Budget principal 2014 - Décision modificative n°1

Crédits à augmenter au chapitre 66		Crédits à réduire au chapitre 62	
Article 66111 « Intérêts réglés à échéance »	+ 200 €	Article 6236 « Catalogues et imprimés »	- 200 €
TOTAL	+ 200 €	TOTAL	- 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

### Questions diverses

- Madame le Maire fait part au conseil de la demande du propriétaire du Château du Bois Noir pour la pose d'un panneau sur la route départementale indiquant la direction du château. Il est décidé que des renseignements seront pris quant aux possibilités d'installer un panneau ainsi que sur les tarifs.
- Madame le Maire fait part au conseil de la demande de Monsieur BENQUE pour la mise à disposition d'un hangar pour garer son fourgon. Face au manque de local, il ne sera pas donner suite à cette demande.
- Emmanuel RAFFAILLAC présente au conseil les modalités de mise en place d'un radar pédagogique au niveau de l'école. Une enquête préalable doit être menée par les services de la DDT, avec notamment une période de test de 2 mois commençant le 09/10/2014.
- Suite à la présentation de Cécile TRIVIAUX et Francine LAPOUGE, le conseil débat des activités à proposer aux enfants de l'école dans le cadre de la semaine du goût.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 23h15.